



Le 22 juillet 2004

Le président vous parle

Votre CA souhaitait rencontrer les autorités de la Ville de Saint-Lambert pour leur faire connaître notre existence et tisser des liens avec eux. Notre souhait a été exaucé : nous avons rencontré Madame la Mairesse Mongrain dans ses bureaux le mercredi 17 juillet dernier. D'entrée de jeu, nous l'avons informée sur le club, son origine, son âge, notre appartenance à l'ACBL, son prestige et la singularité d'un tel club dans la grande région métropolitaine de Montréal.

L'un des principaux points abordés lors de cette rencontre portait sur la problématique du stationnement autour de notre salle de jeu. La mairesse s'est montrée ouverte et collaborative. Elle nous a demandé de lui fournir certaines précisions et options quant à nos attentes, qu'elle acheminera dans la structure administrative. Elle nous a bien fait comprendre par ses explications claires qu'un tel processus de dérogation à un règlement municipal est long et fastidieux, et que cela pourrait prendre jusqu'à un an avant un règlement.

Le deuxième point à notre ordre du jour portait sur la demande d'aide financière que pourrait nous offrir la Ville de Saint-Lambert. Là-dessus, nous avons compris que tant que le club ne comptera pas 60 % de résidents de Saint-Lambert, la démarche ne sera pas possible¹. Elle nous a suggéré de nous rapprocher de certains organismes par lesquels nous pourrions trouver une voie de contournement à leurs exigences. Nous devons donner suite.

Le troisième point portait sur les contraventions que plusieurs d'entre vous ont eues pour stationnement illégal pendant les travaux. Quoiqu'elle compatisse à notre doléance et qu'elle puisse trouver aberrant le fait que la police de Longueuil s'occupe de donner des contraventions plutôt que d'accomplir un travail plus productif, elle nous a expliqué qu'une fois une contravention donnée par la police de l'agglomération de de Longueuil, l'administration ne peut plus rien faire et que ce serait même illégal de tenter d'annuler ou de supprimer ces contraventions. Les deux moyens qu'elle voit pour les régler, c'est de payer ou de contester, avec les risques et les pertes de temps que cela entraîne.

¹ Voir en annexe le texte publié sur le site de la Ville

Nous avons invité Mme Mongrain à venir assister à une séance de bridge où elle pourra mieux comprendre nos besoins en matière de développement et de stationnement. Vous devriez donc la voir dans nos locaux au cours de l'été.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de votre club s'est réuni le mardi 16 juillet pour sa troisième réunion de l'année.

À ce jour, la participation aux activités du club est en hausse de 23 % par rapport à la même période de 2023. Nous comptons maintenant plus de 200 membres et le nombre ne cesse d'augmenter.

Au point de vue des finances, le club fait dorénavant ses frais avec un très léger surplus malgré l'achat d'un nouveau climatiseur. Un rapport financier complet vous sera présenté à l'assemblée générale annuelle.

LA COMMUNICATION

Vous recevrez bientôt un questionnaire qui portera sur les outils de communication déjà mis en place au Club de bridge de Saint-Lambert. Le questionnaire est en Word et vous pourrez le remplir à l'écran et nous le retourner. Nous vous demandons instamment d'y répondre puisque cela orientera notre structure de communication envers tous nos membres.

LES ACTIVITÉS « EXTRA » DU CLUB

UN SUISSE aura lieu le dimanche 11 août. Vous devez vous y inscrire auprès de l'un des directeurs ou directement au club. Le prix est de 10 \$ pour les membres et 14 \$ pour les non-membres. Les détails de l'organisation seront connus sous peu.

Les **CAPSULES DE BRIDGE** données par Francis Savaria ont déjà commencé. On compte jusqu'à 15 participants en moyenne chaque session, tous très heureux de leur apprentissage.

La **SÉANCE DE BRIDGE DU MARDI** fonctionne très bien avec une douzaine de tables chaque semaine.

Le **BRIDGE DIRIGÉ DU JEUDI** attire 6 tables en moyenne. Bien que ce nombre soit inférieur à nos attentes, la séance est très aimée de de ces participants.

Nous aimerons vous rappeler que la politique du club est de ne pas permettre l'utilisation de téléphone cellulaire en mode sonore. Cela inclut également les montres intelligentes et autres appareils électroniques. L'idée est évidemment de permettre de jouer dans une atmosphère détendue et exempte de distractions.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 13 août prochain. Un calendrier de réunions pour l'automne et l'hiver vous sera communiqué ultérieurement. N'hésitez pas à poser des questions aux membres du conseil entre deux réunions. Toutes les suggestions sont présentées lors de ces réunions.

Au moment d'écrire ce texte, plusieurs de nos membres se sont démarqués au *North American Bridge Championship* de Toronto :

- Bravo à Johanne Sévigny et Josette Lévesque qui remportent les paires 0-2500 au NABC (Young pairs);
- Simon-Pierre Goulet et Frédéric Bélanger se classent au 17^e rang dans ce même tournoi;
- Félicitations à Charles Faille et à sa mentore Chantal Dubé qui terminent 8^e dans le *Robin Stephens Memorial Open Pairs Overall*;
- Stéphane Turcotte, qualifié pour la 2^e journée du NABC+ open pairs, remporte ses premiers points platine.

Je vous souhaite à tous et toutes bonne lecture, de belles semaines d'été et du succès dans vos séances de bridge à notre club et peut-être aussi au CAN-AM qui aura lieu en août prochain.

Sylvain Dionne

ANNEXE

Texte explicatif tiré du site de la Ville de Saint-Lambert concernant l'aide financière apportée aux organismes de notre ville :

Local

- Être légalement constitué en organisme à but non lucratif dans un des domaines suivants : culturel, sportif, de loisir et de vie communautaire;
- Avoir son siège social à Saint-Lambert;
- Avoir la majorité des membres du C.A. résidents;
- Avoir plus de 60 % des membres résidents :
- Catégorie A : 80 à 100 % Catégorie B : 60 à 79 %;
- Intervenir sur le territoire de Saint-Lambert;
- Non financé majoritairement par un autre palier de gouvernement